

Jean-Marie ANDRE

Expert comptable D.P.L.E.
Commissaire aux comptes
Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon

9, Rue Faltans

ZA Les Près Chalots - B.P. 47

25220 ROCHE LEZ BEAUPRE

Tél. : 03 81 60 52 72

Portable : 06 07 65 54 49

E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

FAMILLES RURALES CLERVAL

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège social :

29 Rue Porte de Chaux

25 340 CLERVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Sociétaires,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « *FAMILLES RURALES CLERVAL* », tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes sont arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID19.

Nous certifions que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point exposé en annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire liée au COVID19 et plus particulièrement le fait « La propagation du virus Covid-19 en février 2020 a engendré la fermeture temporaire des structures d'accueil d'enfants le vendredi 13/03/2020. Les mesures prises par le gouvernement et le soutien des collectivités ne devrait pas mettre en péril le devenir de l'association locale et des activités proposées ».

IV – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion, exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

V – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

VI – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

A Roche-Lez-Beaupré, le 28 Septembre 2020,

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

BILAN
DATE D'ARRETE : 31/12/2019

BILAN ACTIF	Brut 2019	Cumul Amortissement et provisions	Net 2019	Net 2018
ACTIF IMMOBILISE	43 375 €	39 504 €	3 870 €	8 204 €
- Terrains et constructions				
- Matériel et équipement	43 305 €	39 504 €	3 800 €	8 134 €
- Autres immobilisations				
- Prêts				
- Cautions	70 €		70 €	70 €
ACTIF CIRCULANT	309 203 €	2 506 €	306 697 €	247 113 €
- Clients, produits à recevoir et créances diverses	86 958 €	2 506 €	84 451 €	89 677 €
- Titres de placement et compte épargne			0 €	0 €
- Disponibilités compte courant	221 735 €		221 735 €	156 984 €
- Charges constatées d'avance	510 €		510 €	453 €
TOTAL	352 578 €	42 011 €	310 567 €	255 318 €

BILAN PASSIF	Net 2019	Net 2018
FONDS PROPRES ASSOCIATION	210 189 €	167 059 €
- Fonds associatif	158 836 €	151 116 €
- Résultat de l'exercice	44 796 €	7 720 €
- Excédent affecté développement de la vie associative		
- Excédent affecté service petite enfance		
- Apport FC Active avec droit de reprise		
- Fonds affecté développement des services		
- Excédent affecté aux nouveaux locaux		
- Excédent affecté au nouv. Système d'information		
- Résultats sous contrôle des partenaires		
- Fonds affecté perenisation des emplois		
- Subventions d'investissement	1 205 €	2 872 €
- Réserve pour l'investissement	5 352 €	5 352 €
PROVISIONS	42 €	0 €
- Risque	0 €	
- Départ en retraite	42 €	
DETTES	100 337 €	88 258 €
- Emprunts et dettes assimilées		
- Autres dettes	710 €	
- Fournisseurs et comptes rattachés	55 194 €	35 790 €
- Dettes sociales et fiscales	40 221 €	46 351 €
- Produits constatés d'avance	4 212 €	6 117 €
- Découvert		0 €
TOTAL	310 567 €	255 318 €

N° des comptes	CHARGES	2019	2018	N° des comptes	PRODUITS	2019	2018
60	ACHATS	18 232,83 €	21 116,83 €	70	PRESTATION DE SERVICE	341 938,91 €	303 009,27 €
	Alimentation Boisson	8 191,52 €	7 878,66 €		CAF PSO	25 981,61 €	20 541,81 €
	Fournitures d'activités	3 558,58 €	3 887,73 €		CAF PSU	115 207,89 €	109 876,03 €
	Eau Electricité	-€	0,00 €		CAF ASRE	-€	712,83 €
	Combustibles et Carburants	-€	0,00 €		Aides FILAJ	-€	0,00 €
	Fournitures d'entretien	3 770,21 €	4 987,58 €		MSA PSO	-€	176,66 €
	Fournitures diverses	2 712,52 €	4 362,86 €		MSA PSU	4 136,69 €	5 700,17 €
61	SERVICES EXTERIEURS	90 220,91 €	81 730,81 €		Participation des familles	196 312,72 €	165 671,06 €
	Sous traitance repas	77 410,52 €	67 019,22 €		Aides aux temps libres CAF	-€	0,00 €
	Locations	1 059,84 €	1 059,84 €		Vente de marchandises	-€	0,00 €
	Entretien et réparation	3 720,70 €	5 842,64 €		Part. associations MAD personnel	-€	0,00 €
	Prime d'assurance	704,40 €	856,81 €		Remise accordée	-€	0,00 €
	Services extérieurs divers	355,45 €	0,00 €		Participations diverses	300,00 €	330,71 €
	Loyers et charges locatives locaux	6 970,00 €	6 952,30 €	74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	182 493,58 €	147 063,60 €
	Documentation générale (+AVM)	-€	0,00 €		Subventions Etat	-€	0,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	61 775,95 €	38 081,80 €		Subventions Conseil régional	-€	0,00 €
	Programme pédagogique	5 469,60 €	3 370,70 €		Subventions Conseil départemental	-€	0,00 €
	Honoraires	3 360,00 €	4 210,56 €		Partenaire 1	166 929,65 €	137 623,62 €
	Frais de déplacement	1 331,26 €	1 319,02 €		Partenaire 2	14 973,37 €	9 264,98 €
	Reception restauration	13,00 €	9,70 €		Partenaire 3	110,00 €	110,00 €
	Hebergement	-€	120,00 €		Partenaire 4	0,00 €	55,00 €
	Frais de structure divers	1 313,62 €	2 475,01 €		Subventions nationales	-€	0,00 €
	Transports	2 855,01 €	3 287,00 €		Subventions CAF	-€	0,00 €
	MAD du personnel	47 433,50 €	23 299,81 €		Subventions intercommunales	-€	0,00 €
63	IMPOTS ET TAXES	-€	0,00 €		Subventions diverses	480,56 €	0,00 €
	Taxe sur salaire	-€	0,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 476,17 €	2 078,40 €
	Taxes diverses	-€	0,00 €		UDAF Fds special	113,17 €	244,50 €
64	FRAIS DE PERSONNEL	315 130,85 €	319 781,56 €		Produits divers de gestion courante	-€	9,90 €
	Formation du personnel	5 157,05 €	5 870,00 €		Cotisations différents échelons	3 363,00 €	1 824,00 €
	Frais divers	-€	0,00 €	76	PRODUITS FINANCIERS	44,04 €	93,40 €
	Medecine du travail	1 458,00 €	1 386,00 €		Produits financiers divers	44,04 €	93,40 €
	Rémunération du personnel	308 515,61 €	303 525,56 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 027,42 €	8 308,48 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 883,16 €	1 696,31 €		Produits exceptionnels	-€	19,52 €
	Subventions accordées	-€	0,00 €		Produits sur exercices antérieurs	360,75 €	6 813,66 €
	Pertes sur créances irrécouvrables	-€	0,00 €		Produits des cessions d'él. actifs	-€	0,00 €
	Charges diverses de gestion courantes	7,55 €	0,31 €		Quote part de sub. équipement	1 666,67 €	1 475,30 €
	Cotisations différents échelons	2 885,60 €	1 696,00 €		Produits exceptionnels	-€	0,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	-€	0,00 €	78	REPRISE D'AMORTISSEMENTS	-€	800,00 €
	Interets des emprunts	-€	0,00 €		Reprises sur provision	-€	800,00 €
	Frais financiers divers	-€	0,00 €	79	TRANSFERTS DE CHARGES	8 517,14 €	8 932,24 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	924,28 €	2 217,10 €		Transfert de charges financières	-€	0,00 €
	Charges exceptionnelles	827,82 €	549,14 €		Transfert de charges exceptionnelles	-€	0,00 €
	Charges sur exercices antérieurs	96,46 €	1 667,96 €		FAFSEA	406,25 €	2 821,00 €
	VNC des éléments actifs cedes	-€	0,00 €		Autres transferts de charges d'exploitation	-€	0,00 €
	Charges diverses de gestion courantes	-€	0,00 €		transferts de charges Chorum CPAM	8 110,89 €	6 111,24 €
68	DOTATIONS	4 523,35 €	6 921,44 €				
	Dotation aux amortissements	4 334,36 €	6 278,98 €				
	Provisions départ en retraite	41,50 €	0,00 €				
	Provision charges et risques divers	147,49 €	642,46 €				
	TOTAL	493 701,17 €	462 555,85 €		TOTAL	538 497,26 €	470 276,39 €

Résultat d'Exploitation :

44 796,09 €

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à :

Le :

Nom et Qualité du signataire :

Exercice clos le 31/12/2019

Durée : 12 mois

Résultat	44 796,09 €
Total du bilan	310 567,10 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

AL : la CC des Deux Vallées a financé les vacances scolaire jusqu'en aout 2019 a partir des vacances d'octobre, c'est les Francas qui délègue a FR La Tour d'Alix l'ouverture des vacances scolaire à Clerval

Les événements importants survenus après la clôture :

La propagation du virus Covid-19 en février 2020 a engendré la fermeture temporaire des structures d'accueil d'enfants le vendredi 13/03/2020. Les mesures prises par le gouvernement et le soutien des collectivités ne devrait pas mettre en péril le devenir de l'association locale et des activités proposées

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. De manière générale, le matériel est amorti sur une durée de 3 à 5 ans.

3 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS				
Nature	Solde au 01/01/19	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/19
Matériel de Bureau et informatique	5 164,12 €			5 164,12 €
Mobilier	8 175,94 €			8 175,94 €
Matériel SMA	25 220,67 €			25 220,67 €
Matériel Périscolaire	4 743,87 €			4 743,87 €
Cautionnement	70,00 €			70,00 €
	43 374,60 €	- €	- €	43 374,60 €

Amortissements				
Nature	Solde au 01/01/19	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/19
Matériel de Bureau et informatique	4 239,34 €	575,56 €		4 814,90 €
Mobilier	4 941,86 €	1 483,53 €		6 425,39 €
Matériel SMA	21 245,05 €	2 275,27 €		23 520,32 €
Matériel Périscolaire	4 743,87 €			4 743,87 €
	35 170,12 €	4 334,36 €	- €	39 504,48 €

Subvention Déquipement

Subventions d'équipement				
Nature	Solde au 01/01/19	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/19
Sub. D'équipement CG	5 000,00 €			5 000,00 €

ANNEXE

mise à jour : 01/04/20

Amortissements de Subventions d'équipement				
Nature	Solde au 01/01/19	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/19
Sub. D'équipement CG	2 128,12 €	1 666,67 €		3 794,79 €

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Usagers	27 239,53 €	27 239,53 €	- €
Etat et organismes publics		- €	- €
Collectivités locales	3 242,89 €	3 242,89 €	- €
Autres Créances	53 030,57 €	53 030,57 €	
Sous total	83 512,99 €	83 512,99 €	- €
Débiteur divers	3 444,67 €	3 444,67 €	
Charges constatées d'avance	510,16 €	510,16 €	
TOTAL	87 467,82 €	87 467,82 €	- €

Un montant de 2 506,20 € concerne les créances douteuses.

Charges constatées d'avances

Licence EPGV	121,38 €
Défi Informatique Hébergement	60,00 €
Défi informatique	328,78 €
	<u>510,16 €</u>

PROVISIONS				
Nature	Solde au 01/01/19	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/19
Pour créances douteuses	2 358,71 €	147,49 €		2 506,20 €
Pour Risques et charges	- €			- €

4 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

ETAT DES DETTES				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
<u>Dettes financières</u>				
Auprès des organismes de crédit				
Autres emprunts et dettes				- €
Sous total	- €	- €	- €	- €
<u>Autres Dettes</u>				
Fournisseurs	24 457,93 €	24 457,93 €		
Autres dettes		- €		
Personnel	19 838,02 €	19 838,02 €		
Usagers	710,18 €			
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	20 374,44 €	20 374,44 €		
Etat et autres collectivités publiques	30 744,44 €	30 744,44 €		
Union, Fédération et org. Associés				
Sous total	96 125,01 €	95 414,83 €	- €	- €
TOTAL	96 125,01 €	95 414,83 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	4 212,00 €	4 212,00 €		
TOTAL GENERAL	100 337,01 €	99 626,83 €	- €	- €

Factures non parvenues :

- Mad Perso Commune 2019	30 736,00 €
- Mad Locaux YOGA	1 450,00 €
- GEFC	26,91 €
- Cabinet André	3 300,00 €
	<u>35 512,91 €</u>

Produits constatés d'avance :

- Yoga 2020	2 592,00 €
-------------	------------

Association Familles Rurales la Tour d'Alix

ANNEXE

mise à jour : 01/04/20

- Adhésions 2020	0,00 €
- Gym 2020	1 620,00 €
	<u>4 212,00 €</u>

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

REMARQUES DIVERSES

Néant

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	
PSO/PSU MSA et CAF	34,56 €
Facture 2018	61,90 €
Huissier	720,00 €
CESU Périmé	90,00 €
Divers	17,82 €
Valeur Comptable des éléments d'actifs cédés	
TOTAL	924,28 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits sur exercices antérieurs et exceptionnels	
Familles	
Aide à l'embauche	
Sub. Parentalité 2017	
Cotis. Fafsea 2014	
PSU 2017	
Rbt Fafsea 2018	360,75 €
Divers	
Produits des cession d'éléments d'actifs cédés	
Quote part subvention investissement viré au résultat	1 666,67 €
TOTAL	2 027,42 €

6 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Employés	11,57	0,30
TOTAL	11,57	0,30

7 EMPRUNTS EN COURS

Néant

8 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés susceptibles de partir au cours des dix prochaines années.